

COMMUNE DE LUNERAY

-SERVICE ASSAINISSEMENT-

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le service assainissement de la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 du service assainissement a été voté le 1^{er} avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections d'exploitation et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section d'exploitation), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section d'exploitation

a) Généralités

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service assainissement de la commune (station d'épuration et réseau d'assainissement des eaux usées). Toutefois, dans la mesure où ce service a été délégué par affermage à la société VEOLIA EAU :

-les recettes d'exploitation correspondent uniquement aux sommes encaissées au titre de la surtaxe assainissement, de la prime d'épuration, de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (due à la collectivité lors de chaque nouveau branchement), et de subventions diverses.

Les recettes d'exploitation 2019 représentent 1 162 000 euros dont 969 217 € d'excédent reporté.

-les dépenses d'exploitation sont constituées par quelques charges d'entretien laissées à la charge de la commune en dehors de l'affermage (élagage ...), par certaines prestations de services effectuées (dératisation, ...), et par les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses d'exploitation 2019 représentent 1 162 000 euros dont 1 000 057 € de virement à la section d'investissement.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes d'exploitation et celui des dépenses d'exploitation constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes (<i>Chapitre 011</i>)	62 000 €	Recettes des services (<i>Chapitre 70</i>)	134 918 €
Dépenses de personnel (<i>Chapitre 012</i>)	0 €	Impôts et taxes (<i>Chapitre 73</i>)	0 €
Autres dépenses de gestion courante (<i>Chapitre 65</i>)	13 220 €	Dotations et participations (<i>Chapitre 74</i>)	22 000 €
Dépenses financières (<i>Chapitre 66</i>)	23 970 €	Autres recettes de gestion courante	2 300 €
Dépenses exceptionnelles (<i>Chapitre 67</i>)	0 €	Recettes exceptionnelles (<i>Chapitre 77</i>)	0 €
Autres dépenses (<i>Chapitre 014</i>)	0 €	Recettes financières (<i>Chapitre 76</i>)	0 €
Dépenses imprévues (<i>Chapitre 022</i>)	5 875 €	Autres recettes (<i>Chapitre 013</i>)	0 €
Total dépenses réelles	105 065 €	Total recettes réelles	159 218 €
Charges (écritures d'ordre entre sections) 042	56 878 €	Excédent brut reporté (<i>Ligne 002</i>)	969 217 €
Virement à la section d'investissement 023-021	1 000 057 €	Produits (écritures d'ordre entre sections) 042	33 565 €
Total général	1 162 000 €	Total général	1 162 000 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement du service assainissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du service assainissement (station d'épuration et réseau). Il s'agit également de dépenses d'études.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les prêts nouvellement contractés.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit d'investissement reporté 001	384 428 €	Excédent d'investissement reporté 001	0 €
		Virement de la section de fonctionnement 021	1 000 057 €
Remboursement d'emprunts (Chapitre 16)	69 981 €	Récupération de TVA (compte 2762)	206 840 €
Solde des dépenses relatives à la reconstruction de la STEP + plan d'épandage	157 000 €	Mise en réserves (<i>Compte 1068</i>)	75 658 €
Mise en place d'une clôture à la STEP + travaux préconisés par l'étude du pluvial + réserves pour futurs travaux	1 146 500 €	Cessions d'immobilisations	0 €
Reversement trop perçu subvention AE	9 793 €	Autres recettes	0 €
Dépenses imprévues	22 893 €	Subventions (<i>Chapitre 13</i>)	419 453 €
Charges (écritures d'ordre entre sections) 041-040	240 405 €	Avance Agence de l'Eau (<i>Chapitre 16</i>)	65 274 €
		Produits (écritures d'ordre entre section) 041-040	263 718 €
Total général	2 031 000 €	Total général	2 031 000 €

c) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- paiement des dernières factures relatives à la reconstruction de la station d'épuration
- réalisation du nouveau plan d'épandage des boues de la station d'épuration
- réalisation du manuel d'autosurveillance
- réalisation des travaux préconisés dans l'étude du pluvial

d) Les subventions d'investissements prévues :

- du Département : 259 164 €
- de l'Agence de l'Eau : 148 476 €
- Autres : 11 813 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : équilibrées à la somme de 1 162 000 €

b) Recettes et dépenses d'investissement

- Dépenses :

- crédits reportés 2018	184 340 €
- déficit reporté	384 428 €
- nouveaux crédits	1 462 232 €
TOTAL	2 031 000 €

- Recettes :

- crédits reportés 2018	493 110 €
- nouveaux crédits	1 537 890 €
TOTAL	2 031 000 €

c) Principaux ratios

a) *Dépenses réelles de fonctionnement / population : 46 €*

b) *Produit des impositions directes/population : /*

c) *Recettes réelles de fonctionnement / population : 70 €*

d) Etat de la dette

Encours total des dettes bancaires au 31 décembre n-1 : 1 570 659,21 €

Soit une dette par habitant de : 694 €

Annuités N en capital des dettes bancaires : 69 981 €

Nouveaux emprunts contractés en n (prévisions) : 65 274 €

Encours total des dettes bancaires prévisionnel au 31 décembre n : 1 565 953 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Luneray, le 2 avril 2019

Le Maire, Martial HAUGUEL

